

Cote du document:	<u>EB 2021/134/R.29/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>14 b) iii) a)</u>
Date:	<u>22 décembre 2021</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République togolaise
Programme d'options stratégiques
pour le pays
2022-2027

Additif

Réponse de la direction aux observations
formulées par les États membres

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Information**

Observations de l'Inde	Réponse de la direction
<p>La direction est priée d'informer le Conseil d'administration des mesures prises pour améliorer l'obtention de cofinancements nationaux au Togo. Elle est également priée de souligner l'harmonisation avec les objectifs de la feuille de route nationale.</p>	<p>La mobilisation de cofinancements nationaux constituera un travail important pendant la période couverte par le COSOP. Il s'agira non seulement d'augmenter la contribution du Gouvernement togolais, mais aussi de chercher à accroître les financements émanant d'autres sources, notamment les établissements financiers et institutions de microfinance en milieu rural, les petites et moyennes entreprises, les autres acteurs du secteur privé, les bénéficiaires et d'autres intervenants. Dans le cadre de sa feuille de route 2020-2025 pour le développement du pays, le Gouvernement togolais s'est engagé à accroître sa contribution au financement du secteur agricole en rehaussant le volume des fonds de contrepartie pour les projets et programmes de développement. Il entend notamment promouvoir les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. De plus, sa vision stratégique s'articule autour des axes prioritaires suivants: i) améliorer les rendements agricoles; ii) accélérer la mise en œuvre du Mécanisme incitatif de financement agricole, fondé sur le partage des risques; iii) étendre l'agropôle de Kara au secteur privé; iv) approfondir les réformes relatives aux régimes fonciers agricoles pour faciliter l'accès des petites exploitations à la terre.</p> <p>Dans le cadre du COSOP, il est proposé d'atteindre quelque 150 000 exploitations familiales, soit environ 795 000 personnes (dont 50% de femmes et 40% de jeunes). Les interventions seront exécutées dans les zones prioritaires définies par le Gouvernement dans sa feuille de route aux fins de la lutte contre la pauvreté, où s'établiront les zones d'aménagement agricole planifié et les agropôles. Dans le cadre du projet en cours dans le pays [le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER)], les institutions financières rurales contribuaient déjà à hauteur d'environ 40% du budget. Ce chiffre devrait augmenter au cours de tout projet qui sera exécuté dans le cadre du nouveau COSOP.</p>